Le livre qui dynamite les idées reçues sur le travail

par Mathieu Magnaudeix – Mediapart - 27 novembre 2009

Dans <u>La France du travail</u>, passionnant ouvrage d'économie critique paru récemment (éditions de l'Atelier), les chercheurs de l'<u>Ires</u> (Institut de recherches économiques et sociales, créé en 1982 pour nourrir la réflexion économique des syndicats) tentent une gageure : enfoncer un coin dans ces vraies-fausses idées reçues sur le travail, l'emploi et la précarité assenées tour à tour par plusieurs décennies de crise, la normalisation idéologique de la gauche dans les années 80-90 et, plus récemment, le slogan sarkozyste du "travailler plus pour gagner plus".

Objectif collectif : «apporter des éclairages de longue durée sur les principaux sujets du débat social» en questionnant ces «fausses évidences asssenées quotidiennement». Tout y passe : pauvreté, protection sociale, restructurations. Les analyses les plus décoiffantes concernent l'analyse du marché du travail, l'emploi et le chômage. Les auteurs démolissent ces soi-disant évidences scientifiques qui se révèlent bien fragiles une fois confrontées à la réalité des chiffres : le lien mécanique entre la croissance et l'emploi, le bilan négatif des 35 heures ou la rigidité supposée du marché du travail, etc.

Idée reçue n°1 : «C'est la croissance qui crée l'emploi»

De la droite la plus libérale à la gauche de la gauche, en passant par toutes les chapelles du Parti socialiste et les centristes bon teint, voilà une certitude bien arrimée dans les esprits : pas d'emploi sans croissance, nous répète-t-on à longueur de journée. Un point de vue qu'ont aussi en partage syndicats et patronat. Pourtant, la crise nous amène à **rompre avec cette** «*tradition keynésienne*» bien ancrée, martèle Michel Husson :

«La crise conduit à réévaluer une certaine tradition "keynésienne" qui consiste à rechercher les moyens d'une croissance plus forte pour créer des emplois. Cette vision est partagée par la gauche et la droite, qui ne diffèrent (de moins en moins) que sur les politiques susceptibles de doper la croissance : relance budgétaire et salariale pour la gauche, politique d'offre (baisse du coût du travail, flexibilité, déréglementation, etc.) pour la droite.

Compter sur une croissance plus forte pour résorber le chômage est une illusion. Parce que les moteurs de la croissance sont durablement cassés par la crise, et que dans le meilleur des cas on devrait, selon le FMI, revenir à une croissance de 1,5 % jusqu'en 2014. Parce que la crise actuelle a conduit à l'accumulation d'un nouveau stock de chômeurs et que la reprise sera une reprise sans emploi. Il faut donc raisonner autrement en se posant la question du contenu de la croissance, et surtout de la répartition d'une croissance durablement faible.»

D'autant que le **lien entre croissance et emploi** n'est pas du tout aussi clair. Michel Husson parle même d'une *«illusion»...*

«La croissance ne crée pas d'emplois à long terme. Certes, l'emploi fluctue avec la croissance et c'est bien pourquoi il plonge en ce moment. Mais ce n'est pas vrai si on gomme les fluctuations en raisonnant sur une période plus longue. Cette proposition iconoclaste peut être étayée à partir de quelques chiffres : durant les 15 années précédant la crise actuelle (1993-2008), l'emploi a augmenté en France de 15 %, pour une croissance annuelle moyenne de 2,1 %. Mais si l'on considère les 15 dernières années (1959-1974) des Trente Glorieuses, on constate que l'emploi avait moins progressé (9 %)... pour une croissance du PIB pourtant très supérieure (5,8 par an au

lieu de 2,1 %). Bref, la capacité d'une économie de créer des emplois est largement indépendante de sa croissance.»

Déconnexion assez logique, soutient Husson, puisque plus l'économie croît, plus elle gagne en **productivité**. Ce qui, mécaniquement, **annule les effets de la croissance sur les créations d'emploi**.

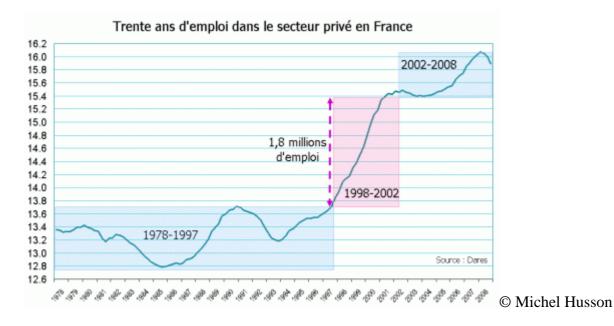
«Le constat sur longue période est que les progrès de la productivité compensent bon an mal an l'effet de la croissance sur l'emploi. Il y a en effet un lien très fort entre les deux : la productivité soutient la croissance, et la croissance permet d'investir et d'introduire des méthodes de production plus efficaces. Si la compensation est exacte, le volume de travail (le nombre total d'heures travaillées) est constant.»

Mais alors, si la croissance n'est pas en cause, quel est le facteur décisif de la création d'emplois ? A rebours de l'air du temps, l'économiste met en avant le rôle décisif de... la réduction du temps de travail.

Idée reçue n°2 : «La réduction du temps de travail est néfaste pour l'emploi»

Depuis le début des années 2000, la réduction du temps de travail, vantée à la fin des années 90 comme une avancée décisive, est vouée aux gémonies, à droite mais aussi à gauche. Husson en ressuscite crânement les vertus.

«Si on regarde l'évolution de l'emploi dans le secteur privé depuis 30 ans (graphique ci-dessous) on constate qu'il a faiblement augmenté durant 20 ans, entre 1978 et 1997. Puis, l'emploi franchit une véritable marche d'escalier entre 1998 et 2002 qui équivaut à 1,8 million d'emplois. Depuis, la progression de l'emploi retrouve un rythme moins rapide, et la récession a déjà annulé toutes les créations d'emplois depuis 2002. Dans cette progression, le fait majeur est évidemment la réduction de la durée du travail.»



Selon l'économiste, on peut évaluer à 500.000 le nombre d'emplois créés par le passage aux 35 heures sous le gouvernement Jospin. Des emplois *«pérennes»*, qui ont résisté au retournement conjoncturel du début du XXIe siècle :

«Sur l'ensemble du XXe siècle, on ne trouve aucune période aussi courte associée à une telle progression de l'emploi. Sur les 2,7 millions d'emplois créés dans le secteur privé depuis 1978, les deux tiers (64 %) l'ont été sur la période 1997-2001.

Ces faits devraient faire réfléchir tous les économistes. Or ils ont plutôt tendance à le relativiser, avec deux arguments. D'abord, ils évoquent la croissance. Certes, elle a certes aidé, mais l'explication est un peu courte : à cette époque, beaucoup plus d'emplois n'ont été créés que durant la reprise de la fin des années 1980, reprise qui était d'ailleurs plus marquée. Autre argument : ces créations d'emplois seraient l'effet différé des baisses de cotisations sociales de la période précédente (1993-1997). Mais on ne comprend pas pourquoi il aurait fallu attendre si longtemps pour en voir les effets! Et puis, si les 35 heures ont été une catastrophe économique à cause du renchérissement du coût du travail (ce qui est par ailleurs factuellement faux), comment expliquer que cela n'ait pas pesé sur l'emploi ? L'estimation économétrique conduit à dire que la RTT a créé 500 000 emplois. Mais l'important est que ces emplois se sont révélés pérennes : ils ont résisté au retournement de conjoncture, contrairement aux cycles précédents. L'acquis de cette période représente alors environ 1,8 million d'emplois.»

La réduction du travail serait donc encore une idée neuve? Oui, soutient Michel Husson :

«Si le discours sur le caractère néfaste de la RTT peut dominer, ce n'est donc pas en raison de son bilan-emploi, mais plutôt à cause des modalités pratiques du passage aux 35 heures : intensification du travail, annualisation, gel des salaires, non-création d'emplois compensatoires dans le secteur public.

Idée reçue n°3 : «Le marché du travail est trop rigide»

C'est la rengaine du Medef, et une quasi-évidence pour beaucoup d'économistes et de commentateurs de l'actualité économique. Qui, d'ailleurs, ne la discutent même plus : le chômage résulterait d'un marché du travail trop rigide, la flexibilité des salaires serait insuffisante et le contrat de travail trop contraignant pour l'employeur. «Ce message des économistes néo-libéraux est porté par l'OCDE mais aussi par l'Union européenne», explique Florence Lefresne. Or le marché du travail est déjà très flexible, souligne Florence Lefresne. Elle a exhumé des statistiques de la caisse nationale des Urssaf (Acoss) un chiffre stupéfiant : en 2008, 60% des déclarations d'embauches étaient des CDD de moins d'un mois!

«Difficile de qualifier de rigide un marché du travail sur lequel trois quarts des embauches se font en CDD. Et quels CDD! Sait-on qu'en 2008, 60 % des déclarations d'embauches à l'Urssaf sont des CDD de moins d'un mois? C'est à la mise en miettes du statut salarial que l'on assiste depuis 30 ans. Les choix de management ont abouti aux formes les plus régressives de flexibilité: pratiques croissantes d'externalisation, de subordination de la sous-traitance et de déréglementation-précarisation de l'emploi. L'idée maîtresse étant de toujours plus transférer le risque sur un tiers, l'entreprise sous-traitante ou le salarié précarisé… ou même le salarié devenu auto-entrepreneur, grâce au nouveau régime fiscal favorisant le dumping social dans l'artisanat.»

Loin d'opposer des détenteurs de CDI crispés sur leurs acquis (et de moins en moins nombreux) et les précaires exclus de l'emploi durable, Michel Husson évoque une *«stratégie de grignotage»*, tendant vers la précarisation du plus grand nombre :

«L'argument cynique employé notamment au moment de la création du contrat première embauche (CPE) par ses promoteurs consistait à dire que la précarité découle de la crispation des insiders (le noyau dur du salariat en CDI) sur leurs acquis. Notre analyse est qu'il y a une stratégie de grignotage qui consiste à utiliser des populations-cible (jeunes, femmes, immigrés, voire seniors)

qui sont les vecteurs de l'introduction de nouvelles normes – dégradées – d'emploi. Cette stratégie consiste à encercler le CDI de contrats précaires, puis à se retourner contre lui pour déboucher sur un contrat de travail unique moins protecteur. Mais, compte tenu des résistances sociales, on assiste au contraire à la multiplication des formes de contrat, comme par exemple le contrat à objet défini cher au Medef» (un CDD long pour les ingénieurs et les cadres, créé en 2008).

D'ailleurs, cette soi-disant nécessité impérieuse de rendre le marché du travail plus flexible n'a même jamais été scientifiquement démontrée, insiste Florence Lefresne.

«L'OCDE elle-même, dans ses <u>Perspectives de l'emploi</u>, en 2004, rappelait qu'aucune étude économétrique n'était en mesure d'établir de corrélation <u>entre le degré de rigidité de la législation du marché du travail et le niveau de création d'emplois</u>. La flexibilité ne crée donc pas l'emploi. On doit même s'interroger sur son inefficacité économique, en termes de déperditions de compétences, pour toutes ces catégories de précaires loin d'être dénués de qualifications réelles. C'est par exemple le cas des jeunes ou des femmes, qui sont souvent victimes du déclassement.»

Pour la chercheuse, **la crise a également mis à bas un autre concept: la <u>flexisécurité</u>, «concept flou» importé des Pays-Bas et du Danemark, censé concilier flexibilité du marché du travail et protection des salariés. Depuis une dizaine d'années, ce concept est très à la mode dans les grandes institutions internationales, et fait l'objet d'une littérature abondante. En France, la flexisécurité a pourtant largement inspiré un accord entre partenaires sociaux signé en janvier 2008 portant "modernisation du marché du travail", avec la mise en place de la rupture conventionnelle, sorte de licenciement à l'amiable très en vogue. Mais Florence Lefresne estime la flexisécurité à la fois trop liée aux pays où elle a été théorisée... et déjà dépassée :**

«Ce néologisme désigne la stratégie politique promue par la Commission européenne depuis 2006, visant à concilier flexibilité du marché du travail et sécurisation des trajectoires individuelles. Il prend appui sur l'expérience néerlandaise où les partenaires sociaux ont, à la fin des années 1990, signé un accord dans ce sens et surtout sur le modèle danois, largement médiatisé dans la dernière période. La souplesse du contrat de travail est mise en exergue mais on oublie trop souvent de dire que, dans ce petit pays dont l'appareil productif est composé d'un tissu de PME à forte valeur ajoutée, la mobilité élevée des salariés, est permise par des niveaux de formation et de protection sociale (dont de prélèvements obligatoires) parmi les plus élevés au monde.

De toutes façons, la vigueur de la récession a nettement plombé le débat sur la flexicurité. Les suppressions massives d'emploi semblent faire peu de cas de la prétendue rigidité du contrat de travail. L'ampleur du nombre de contrats flexibles joue même plutôt comme un accélérateur de chômage. Les cohortes de licenciement viennent nuancer l'idée d'un CDI intouchable. Et l'emploi public tant décrié et attaqué constitue aujourd'hui une digue sans laquelle la situation serait encore aggravée.»

Idée reçue n°4 : «Le coût du travail est trop élevé»

Combien de fois n'a-t-on pas entendu ce poncif dans la bouche d'à peu près tous les responsables politiques, du centre gauche à l'extrême droite! **Une affirmation là encore démentie par les chiffres**, estime Pierre Concialdi.

«Si l'on considère les indicateurs les plus courants de coût de la main-d'œuvre, la France ne souffre pas d'un désavantage comparatif par rapport aux pays de niveau de développement comparable. La France se trouve en situation médiane en ce qui concerne le coût moyen de la main-d'œuvre. Pour la main-d'œuvre ouvrière, la France est même mieux placée que les autres pays, comme le montrent régulièrement les statistiques du Département du travail américain. Si l'on

ajoute que la France a un niveau moyen de productivité supérieur à presque tous les autres pays, il est difficile de soutenir qu'il y a un problème de compétitivité-coût. Si la situation du commerce extérieur français est dégradée, ce n'est pas de côté-là qu'il faut chercher, mais plutôt dans les stratégies des entreprises.»

Selon Michel Husson, la pression mise sur le coût du travail a servi d'autres buts que l'impératif de compétitivité: **elle a surtout permis d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires.**

«Si l'impératif de compétitivité fonctionnait réellement, la baisse du coût du travail aurait dû être répercutée dans les prix, afin de gagner des parts de marché. Mais dans le cas d'une répercussion parfaite, la part des salaires dans la valeur ajoutée aurait dû rester constante. Or elle a baissé. Cela veut dire qu'une bonne partie de la baisse du coût du travail n'a pas été consacrée à une baisse des prix mais à une augmentation des dividendes versés par les entreprises. Ceux-ci représentaient 4 % de leur masse salariale au début des années 80; en 2008, on en était à 12 %.»

Pierre Concialdi pousse le raisonnement jusqu'à envisager que le Smic, que les responsables politiques rechignent à augmenter par crainte de grever la compétitivité des entreprises, n'est pas si élevé qu'on le dit parfois:

«<u>Les rapports qui se sont intéressés récemment à cette question</u> n'ont considéré qu'un aspect de cette question, à savoir le rôle de "voiture balai" que joue le SMIC, en examinant la place du salaire minimum dans la hiérarchie des salaires. Or d'un point de vue économique, c'est surtout le rapport entre la productivité du travail et le salaire minimum qui est pertinent. Le principe qui fonde l'existence du SMIC – créé en 1970 – repose en effet sur l'idée que les salariés doivent bénéficier des fruits de la croissance, c'est-à-dire recevoir une part minimale de la valeur ajoutée créée. Or le rapport entre le salaire minimum et la productivité moyenne n'a jamais été aussi bas depuis 60 ans. Dans ces conditions, il est difficile de soutenir que le niveau du salaire minimum serait aujourd'hui trop élevé.»

Idée reçue n°5: La «sortie de crise» est à portée de main

Si la récession semble terminée, les conséquences sociales de la crise commencent à peine à se faire jour. Les trois chercheurs craignent qu'une fois la mer retirée, le paysage social apparaisse encore plus désolé.

Pierre Concialdi : «Avec la crise, le débat se focalise sur la montée du chômage. Mais le sousemploi s'est aussi considérablement développé. Depuis un an, <u>le chômage partiel</u> a beaucoup augmenté pour atteindre des niveaux comparables à ceux observés en 1993, au creux de la récession. Et les autres formes de sous-emploi restent à des niveaux records.»

Florence Lefresne craint une *«précarisation durable»* des jeunes qui arrivent à intégrer le marché du travail malgré la crise. Quant aux autres, ils risquent tout simplement de rester *«interdits de marché du travail pour longtemps»*.

«L'impact de la récession est particulièrement fort sur les jeunes dont le taux de chômage flirte avec les 25 %. Cela s'explique par leur concentration sur les emplois temporaires (CDD, intérim) qui ont une forte dimension cyclique. On peut toujours attendre les effets de la reprise pour inverser la tendance, mais le stock accumulé de chômage ne se résorbera pas facilement et une bonne partie d'entre eux, notamment les moins qualifiés, risquent d'être interdits de marché du travail pour longtemps. Et pour ceux qui ont la chance d'accéder au marché du travail, les effets de précarisation semblent durables. Des travaux statistiques montrent en effet que chaque génération occupe finalement moins d'emplois stables que la précédente. Les jeunes ont d'ailleurs une

conscience forte de cette précarisation. Ils l'ont exprimé clairement lors du rejet du CPE, au printemps 2006.»

Michel Husson craint qu'en sortie de crise, la recherche de rentabilité n'accélère la précarité de ceux qui ont un emploi. Ce qu'il résume d'une formule : la généralisation du *«bricolage social»*.

«Dans la récession, bien des dispositifs qui ont permis d'amortir le choc sur l'emploi s'apparentent à une RTT de fait : chômage partiel, baisse des heures sup. Dans la période de sortie de crise, les entreprises vont chercher à rétablir leur rentabilité en ajustant à la baisse les effectifs ou en multipliant les contrats précaires. La question qui se pose maintenant est celle de la répartition du volume global de travail : après tout, le chômage est une forme-limite de réduction du temps de travail. Il faudrait une modification radicale du mode de partage du travail (moindre durée du travail, plus d'emplois) et de la répartition des revenus (moins de dividendes, plus de salaires). Si cette modification n'est pas amorcée, on va vers un bricolage social qui va durcir toutes les tendances déjà à l'œuvre, que l'on peut résumer par un fractionnement du salariat avec une multiplication des statuts précaires, sous la double pression de la quête de rentabilité des entreprises et du rééquilibrage des finances publiques.»

A en croire Pierre Concialdi, cette <u>précarisation est déjà à l'œuvre</u> à travers le **Revenu de solidarité active (RSA).** Pour le chercheur, ce dispositif qui remplace le RMI risque de rater son but proclamé d'endiguement de la précarité via l'incitation à reprendre un travail.

«Ce dispositif encourage encore davantage qu'auparavant les salariés à accepter ces emplois à temps partiel. Les premiers bilans – certes partiels – tirés de l'expérimentation du RSA confirment que <u>ce risque existe bel et bien.</u> Dans les zones tests où était expérimenté le RSA, les emplois retrouvés se concentrent davantage sur les temps partiels et ils sont moins rémunérateurs que les emplois retrouvés dans les zones témoins (où le RSA n'était pas expérimenté). Dans ces conditions, le risque existe que le RSA – comme les dispositifs analogues de soutien aux bas salaires du type de la PPE – ne soit pas une solution à la précarité mais, au contraire, un des éléments qui contribuent, sinon à son développement, du moins à son maintien.»